

PAR COURRIEL

Le 25 mars 2022

DEMANDEUR

N/Réf. : 202202-26

**Objet : Demande d'accès à l'information**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 15 février 2022 et précisée le 23 février 2022.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Cependant, vous constaterez qu'ils ont été caviardés, et ce, en vertu des articles 14, 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après Loi sur l'accès.

La recherche a permis de repérer d'autres documents concernant les espèces protégées ou vulnérables en lien avec votre demande. Toutefois, nous vous informons que ces documents ne sont pas accessibles suivant les articles 14, 22, 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès.

Nous vous informons que vous pouvez obtenir les données à jour sur les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées en vous adressant au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) à l'adresse suivante :

<http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/demande.asp>

... verso

Le CDPNQ est géré conjointement par notre ministère et par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le processus de traitement des demandes d'information appartient au CDPNQ, car il requiert une analyse géomatique et le traitement systématique d'importantes bases de données.

Également, d'autres documents relèvent de la compétence d'un autre organisme public. Tel que le prévoit l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à adresser votre demande au responsable de l'accès à l'information de cet organisme public, détenteur des documents au sens de l'article 1, aux coordonnées suivantes :

Madame Chantale Bourgault  
Directrice de l'accès à l'information  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est, 29<sup>e</sup> étage, bureau 13  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Tél : 418 521-3858, poste 4057  
acces@environnement.gouv.qc.ca

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

*Original signé par*

Démosthène Blasi

p. j. 3